



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 Octobre 2022**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 11*

*Procurations : 0*

Convocation  
*20 Octobre 2022*

Délibération Numéro

**2022.27.10.11**

Objet :

**DELIBERATION PORTANT  
ADHESION AUX MISSIONS  
OPTIONNELLES DU CDG 76**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20221027-2022271011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2022

Affichage : 03/11/2022



Le vingt-sept octobre deux mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme MAILLARD Martine, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur Le Maire de la Commune de Beuzeville La Grenier expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines. Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.



*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 11*

*Procurations : 0*

*Convocation  
20 Octobre 2022*

*Délibération Numéro*

**2022.27.10.11**

*Objet :*

**DELIBERATION PORTANT  
ADHESION AUX MISSIONS  
OPTIONNELLES DU  
CDG76**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

**DECIDE :**

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20221027-2022271011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2022

Affichage : 03/11/2022

